
PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024 A 18H30

Sont présents : Christian ISOARD, Jean-Paul JOUBERT, Alexis ISOARD, Sandrine ISOARD, Patricia ISOARD

Est excusée : Aude POURROY

Démissionnaire : Nathalie TRABUC

1 – Compte rendu du Conseil Municipal du 27 décembre 2023.

Adoption du PV du Conseil Municipal du 27 décembre 2023.

2 – IRVE – Convention de participation financière – 2024-007.

Installation d'une borne électrique pour charger les véhicules électriques. Le coût total est de 30 000 €, reste 3 000 € à la charge de la commune (1h de charge pour 100 km). Faire le dossier d'une demande de subvention.

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à la Salse et installation de 2 lampadaires. Demande d'autorisation de passage sur les parcelles de Thomas BONNAFOUX faite, accord donné par celui-ci.

3 – Demande de l'association GUZU d'une participation financière – 2024-008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de verser la somme de 245 € à l'association GUZU pour la prise en charge d'Elzéard.

4 – Cotisation à l'ANEM – 2024-009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide le renouvellement de la cotisation de la commune à l'ANEM pour un montant d'environ 100 €.

5 – Adhésions aux associations – 2024-010 et 2024-013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide le renouvellement des adhésions, cotisations et subventions de la commune aux associations nommées ci-après :

- Association des maires ruraux : 110 €
- Fondation du patrimoine : 100 €
- Vallée du Bès : 100 €
- Groupement départemental de la Louveterie : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- ADIL : 35 €

6 – Subventions pour les évènements – 2024-011.

- USB : reporté à l'automne
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide de verser la somme de 200 € à l'association l'Alternateur de Seyne.
- Rejette la demande de subvention de l'association AUDACE

7 – Logement haut presbytère – 2024-012.

Départ de la commune de la famille Lambert. Le logement sera libéré au 1^{er} avril 2024. Une demande a été faite par Mademoiselle Aurélie Joubert pour occuper ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide d'accepter la demande faite par celle-ci, le montant du loyer a été fixé à 504.78 € mensuel à compter d'avril 2024.

8 – Cimetière.

Suite à diverses demandes d'emplacement, un règlement incluant une grille tarifaire a été établi pour tous les résidents de la commune (principaux et secondaires).

9 – Plan Communal de Sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est ajourné.

10 – Energies Renouvelables.

Energies Renouvelables (ENR) est ajourné.

11 – Médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide d'abandonner le projet de la création d'une Médiathèque.

12 – Eglise.

Des devis pour la remise aux normes électriques et l'installation de chauffage radian dans l'église sont demandés, ainsi que les demandes de subventions afférentes.

13 – Exonération taxe foncière les logements bâtis – 2024-014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au 1 bis de l'article 1384 A.

Le taux de l'exonération est fixé à 50% pour une durée de 5 ans.

La séance est levée à 20h30.

